

Lyon, le 10 octobre 2024

COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL **Du 07 octobre 2024** **ECHOS**

AJUSTEMENT DES RÈGLES D'ACCÈS ET DE TARIFICATION DU RESTAURANT MÉTROPOLITAIN- POUR AVIS

Il est regrettable qu'un site éloigné (½ heure aller/retour) du restaurant métropolitain comme celui de la Tour de la Part Dieu ne permette pas aux agents de bénéficier d'un ticket restaurant malgré les nombreuses demandes. Il aurait été judicieux de profiter de l'ajustement des règles d'accès pour corriger cette anomalie ! On relève un temps d'attente encore trop élevé qui peut décourager les agents et oblige à manger rapidement.

La description précise dans le règlement intérieur de la composante du plateau repas sur place et à emporter a pour objectif de limiter les prises alimentaires. Nous avons le sentiment d'une mesure quelque peu disproportionnée par rapport à la réalité. Personne n'est en capacité à ce jour de connaître les volumes alimentaires concernés par des comportements de gaspillage. Nous craignons plus que cette mesure désavantage des personnes pour qui ce repas de midi sera le plus complet.

Concernant les stagiaires non-gratifiés les repas pris en charge par la Métropole sont moins copieux que ceux des agents métropolitains. Rien ne justifie des différences dans la composition du plateau entre agents selon leur statut ! La **CFDT** demande à ce que cette disposition particulière scandaleuse soit supprimée.

[L'administration a décidé en séance de supprimer cette disposition.](#)

Pour conclure était-il vraiment nécessaire de rédiger un règlement aussi strict et quelque peu infantilisant.

Vote CFDT : ABSTENTION

REORGANISATION DES SERVICES / COOPÉRATIONS INTERNATIONALES ET AFFAIRES EUROPÉENNES) – POUR AVIS.

Ce rapport est le point final d'une douloureuse histoire qui dure depuis trop longtemps. La **CFDT** a été interpellée par un collectif en juin 2023 à propos de la situation de la quasi-totalité des agents du service commun Métropole-VDL. En effet, ce service mutualisé, connaissait des difficultés importantes en termes de relations de travail avec l'adjointe au Maire.

Les agents rencontraient au quotidien de grandes difficultés dans l'exercice de leurs missions, en particulier sur les questions relationnelles ainsi que sur les méthodes de travail. Cette situation générait un climat d'insécurité très déstabilisant et anxiogène pour la majorité des agents. Cette situation pesait également sur l'encadrement métropolitain qui s'est d'ailleurs employé à mettre en place toutes mesures nécessaires à la protection des équipes.

Les seules explications avancées par la Ville de Lyon n'ont concerné que les questions de gouvernance entre la Ville et la Métropole liées à la mutualisation sans jamais aborder le cœur du sujet : les conditions de travail de l'équipe. Nous sommes d'ailleurs toujours preneurs du bilan et de l'analyse de la mutualisation évoqués par l'adjointe de la Ville de Lyon en conseil municipal. La moindre des choses aurait été que les deux collectivités réalisent ensemble une évaluation de la mutualisation avant de prendre la décision de démutualiser.

Ce sont encore une fois les agents qui ont fait les frais d'un management inadapté et d'un manque de courage de leurs collectivités.

Il s'est passé près d'un an et demi pour arriver au projet présenté aujourd'hui, cette attente a été très préjudiciable aux agents avec de nombreux arrêts liés à l'épuisement des personnes face à l'attente et l'incertitude.

Le projet qui nous est présenté aujourd'hui a nécessité beaucoup de travail. Néanmoins le plan de mobilité qui propose de nombreux postes ne répond pas forcément aux attentes de certains agents en particulier sur les questions d'évolution.

Nous souhaitons être informés des affectations définitives des agents de la DRI qui, si le calendrier est respecté, devraient être effectives début novembre.

La plupart des entretiens individuels ont eu lieu, les prises de poste devraient être effectives à partir du 6 novembre.

Votes CFDT :

Validation nouvel organigramme : POUR

Suppression de 5 postes : ABSTENTION

MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME DE LA MDMPH - POUR INFORMATION

La **CFDT** prend acte de la reconnaissance officielle des fonctions déjà exercées par les agents concernés par la modification de l'organigramme.

En parallèle il est urgent de revoir la situation des agents à la MDMPH. Nous sommes toujours en attente des résultats de l'audit.

Pour rappel les agents sont en très grande souffrance ce qui est un comble pour une institution chargée du handicap. Il est urgent d'intervenir.

Une AMO est en cours qui a pour enjeu la question de la résorption du retard en matière d'évaluation. Une des principales difficultés est le nombre important d'absents de l'Éducation Nationale non remplacés. De fait la Métropole qui mobilise des agents de l'équipe renfort ne peut toute seule faire face au retard pris.

HARMONISATION DES MODALITÉS D'ACCUEIL DES HALLES BORIE CENTRE ET SUD - POUR INFORMATION

La **CFDT** est opposée à la suppression de ce poste qui va déshumaniser l'accueil d'un bâtiment dédié aux missions sociales même s'il s'agit principalement de partenaires. La **CFDT** veut savoir comment et où va être redéployé le poste. Une détérioration de la qualité d'accueil est prévisible au regard des différents rythmes de travail (temps partiel, télétravail, semaine en 4 jours + multiplicité des intervenants sur les missions d'accueil). Cela génère des inquiétudes chez les agents.

POINT D'AVANCEMENT SUR LA MISE EN OEUVRE DES DISPOSITIONS CONCERNANT LES CARRIÈRES DES CONTRACTUELS PRÉSENTÉ EN COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL DE MARS 2023 - POUR INFORMATION

La **CFDT** est favorable au dispositif de reprise des carrières des contractuels tout en restant très vigilante sur le déroulement de carrière des fonctionnaires.

Au vu de ce rapport, il apparaît que le chantier est très long à mettre en œuvre. Nous avons écrit à ce sujet à madame la vice-présidente. Il apparaît que l'articulation entre la reprise des carrières et les avancements de grades n'a pas été suffisamment pensée.

En effet, la Métropole met en place des tableaux d'avancement de grade sans prendre en compte la situation de tous les agents.

Très peu de tableaux sont produits cette année soit 8 sur 27. Moins d'un tiers. La **CFDT** ne retrouve pas dans les projets de tableaux, de mentions avec les ratios.

Il a été proposé aux représentants de l'administration d'augmenter les ratios cette année en prenant en compte l'année 2023 qui n'a permis à aucun agent d'avoir un avancement de grade. La **CFDT** souhaite que cette demande soit prise en considération pour cette année.

Pour les suivantes, nous souhaitons que les contractuels aient les mêmes ratios que les fonctionnaires car nous avons voté un principe d'équivalence de carrière. Nous avons voté en CST 2023 : « Ce principe implique d'appliquer les mêmes ratios d'avancement que ceux qui sont fixés au bénéfice des agents titulaires selon un calendrier de campagne identique et un positionnement hiérarchique semblable ». Or in fine, on constate aujourd'hui des ratios différents et en très forte diminution entre titulaires et contractuels ! Contrairement aux engagements pris par la collectivité.

Les représentants de la Métropole de Lyon n'ont pas répondu à nos remarques sur le non-respect des décisions prises en CST en mars 2023. La **CFDT** estime que suite à la baisse des recettes, la Métropole de Lyon a décidé unilatéralement de diminuer les ratios de promus.

POINTS DIVERS

La gestion RH des postes

Les règles de gestion suivies par la DRH pour les contractuels nous ont été présentées de manière très succincte. **Tous les postes font l'objet d'un examen préalable avant validation. Le recrutement en interne est privilégié. Des profils pénuriques sont relevés : médecins, électromécaniciens, agents de l'IDEF.** La **CFDT** a indiqué qu'aucun chiffre n'a été donné. **L'administration communiquera les éléments chiffrés.**

Campagne de communication relative au handicap

Cf. Comète